



Communiqué de presse

#SEEPH 2020

50 % des aveugles et malvoyants en âge de travailler sont sans emploi
Un Manifeste pour alerter sur les difficultés d'emploi des personnes
handicapées visuelles et exiger l'accessibilité native des outils numériques.

"L'accessibilité numérique des logiciels professionnels, une condition sine qua non à l'emploi des déficients visuels » : c'est le constat de 10 ans d'expérience du Club Emploi de l'association GIAA apiDV.

Paris, le 16 novembre 2020. A l'occasion du Forum « Numérique et pratiques innovantes au service des déficients visuels » du 6 novembre dernier, le GIAA apiDV, association d'aveugles et malvoyants proactifs, a remis son manifeste à Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Ce manifeste est un pavé dans la mare, sur un sujet qui avance beaucoup trop lentement selon l'association qui constate que 50% des personnes déficientes visuelles en âge de travailler sont sans emploi. « Les déficients visuels ne sont pas seulement des consommateurs ou des utilisateurs de services, publics ou privés. Ce sont aussi des salariés, des indépendants ou des agents publics qui ont besoin d'outils accessibles et fonctionnels, sous peine de discrimination », assure le GIAA apiDV.

Ce manifeste, rédigé en partenariat avec les autres associations de déficients visuels et soutenu par le CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), demande que l'accessibilité numérique, non seulement des sites internet mais également de tous les outils numériques et digitaux, soit prise en compte dès leur conception. C'est ce qu'on appelle l'accessibilité numérique native.

L'association a également alerté Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques. Ce dernier a répondu via une vidéo dans laquelle il pointe les exclusions que peut induire «un numérique qui n'a pas été conçu pour être accessible. Il confirme l'engagement de l'État pour développer l'accessibilité numérique. Au-delà des mots, le GIAA apiDV attend des actes et surtout des résultats concrets dans l'intérêt de l'emploi des déficients visuels.

A l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du 16 au 22 novembre, le GIAA apiDV demande la mise en œuvre de 6 actions prioritaires pour soutenir l'emploi des personnes aveugles et malvoyantes: de l'obligation de formation des développeurs à l'accessibilité numérique pour tous, à l'incitation des donneurs d'ordre publics et privés à intégrer cette exigence dans leurs appels d'offre, en passant par la possibilité d'actions de groupe et la mise en place de véritables moyens de contrôles.

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)
5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25



Contact PRESSE/MEDIAS : Stéphanie Zoccola 01 47 34 95 37 – 06 44 12 53 15

VOS INTERLOCUTEURS

- **Pierre Marragou**, non voyant, Président du GIAA apiDV.
Actif : chargé de projet fonds européens au Conseil départemental 93
- **Thibaut de Martimprey**, non voyant, administrateur du GIAA apiDV chargé du numérique
Actif : consultant chez Accenture France à Paris.
- **Jacques Bédhet**, responsable du Club Emploi du GIAA apiDV.
Retraité : ancien cadre dirigeant chez Air Products France puis Europe, déficient visuel au cours de ses 20 dernières années de carrière.

RESSOURCES DISPONIBLES EN LIGNE

<https://www.apidv.org/Forum-NUMERIQUE-ET-PRATIQUES-INNOVANTES-AU-SERVICE-DES.html>

- Replay video du forum du 6 novembre 2020 dédié à l'emploi
- Intervention vidéo de Cédric O, Secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques
- Enregistrement vidéo de la remise du manifeste et débat avec Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques
- Extraits vidéo des différents intervenants

GIAA apiDV (anciennement Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes)
5, avenue Daniel Lesueur 75007 Paris

Tél. 01 47 34 30 00 – Courriel : giaa@giaa.org – Site Internet : www.giaa.org

Reconnu d'utilité publique depuis 1959 et habilité à recevoir des donations et legs – N° SIRET : 784 313 223 000 25